



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2017 à 20 H 00

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, Mme BRANDILY Geneviève, M RENAULT Alain, Mme PEUVREL Mireille, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, M ROUILLE David, M MAHE Olivier, Mme DUFOUIL Christiane, M BOUGARD Frédéric, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme GROSSET Christèle.

Absents excusés : Mme GROSSET Audrey, M LEFAUCHEUR Guy.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Mickaël DEFFAINS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 à l'unanimité.

Délibération n°2/2017

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE POUR DES INVESTISSEMENT PORTANT SUR 2016.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour les investissements suivants :

- Entreprise Segilog et droits d'utilisation de logiciels : 1 800.00 € H.T.
- Entreprise Start Abi et acquisition de logiciels informatique : 3 898.00 € H.T.
- Géomètre Letertre et relevé topographique : 800.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents de cette affaire.

Délibération n°3/2017

OBJET : INDEMNITES D'ASSURANCES. ACCEPTATION DES INDEMNISATIONS CONCERNANT LES DEGRADATIONS D'UNE VOITURE ET D'UN PORTAIL SUITE A DES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEUSE.

Monsieur le Maire évoque l'incident intervenu en décembre 2016 lors des travaux techniques.

Monsieur le Maire signale que ces dégradations ont fait l'objet d'une déclaration de sinistres à l'assurance communale.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT l'encaissement des chèques concernant les dégradations suscités.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°4/2017

OBJET : COUT DES BUSES DE 6 METRES FACTUREES AUX PARTICULIERS.

Monsieur le Maire évoque les demandes de particuliers concernant des travaux de busage.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDENT que la buse standard de 6 mètres coûte 61.92 €
- DECIDENT de refacturer le même montant aux particuliers.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 22 h 20.

D. BUISSET D. ROUAULT M. DEFFAINS O. MAHE

G. BRANDILY F. BOUGARD M. PEUVREL C. GROSSET

C. ROZET M. VAUQUENU A. RENAULT D. ROUILLE

C. DUFOUIL

Date d'affichage : 7 mars 2017.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET